



## Banque situé en suisse information sur le compte

Par **twtwtwtw**, le **09/04/2012** à **22:28**

Bonjour,

Mon père aujourd'hui décédé ainsi que sa femme possédaient un compte bancaire joint à l'étranger. (Suisse).

Il existe un héritier du côté de sa femme (remariage).

Nous ne sommes pas en bon terme avec lui.

Je souhaiterais obtenir dans un premier temps des informations sur ce compte, notamment le détail avec les différents avoirs...

La banque a-t-elle le droit de faire opposition à ma demande, et m'imposer un silence total, évoquant toutes sortes de prétextes, notamment la confidentialité, prétextant aussi l'existence de ce cohéritier ?

Quelles sont les pièces nécessaires à fournir pour obtenir les informations précitées ?

Je vous remercie de votre réponse...

Par **Michel**, le **10/04/2012** à **16:49**

Bonjour,

La banque suisse ne répondra certainement pas à votre demande d'information. Vous devez passer par le Notaire qui s'occupe de la succession qui, lui, pourra avoir des renseignements

concernant ce compte.

Michel

Legalacte.fr - Site de téléchargement de documents juridiques

Par **twttwtwtw**, le **10/04/2012** à **17:50**

Merci de votre réponse, vais agir en conséquence....

Bien cordialement